

# PORTANT DÉSIGNATION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE GESTION DE LA PLATEFORME MUTUALISEE DES ANIMALERIES DE L'UCA

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de la plateforme mutualisée des animaleries de l'UCA;

#### ARRETE

## Article 1:

Le collège des membres désignés du conseil de gestion de la plateforme mutualisée des animaleries de l'UCA est composé comme suit :

- Membres issus des laboratoires :
  - o membres issus des laboratoires usagers de l'établissement utilisateur n°EU0116 :
    - Jérôme BUSSEROLLES
    - Adeline SIVIGNON
  - o membre issu des laboratoires usagers de l'établissement utilisateur n°EU0115 : Isabelle BARNOLA
  - o membre issu des usagers de l'établissement utilisateur n°EU0119 : Agathe GELOT
- Membre désigné parmi les élus enseignants-chercheurs, chercheurs ou BIATSS du Conseil de la recherche: Nathalie BOISSEAU
- Personnel de chacune des animaleries :
  - o établissement utilisateur n°EU0116 : Sandy BOYER
  - o établissement utilisateur n°EU0115 : Aurélie d'ANNA
  - o établissement utilisateur n°EU0119 : Laura RIGAUD
- Membres extérieurs à l'UCA désigné pour leur expertise scientifique :
  - Samuel VIDAL
  - Julien HERMET

### Article 2:

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/12/2023

Le Président

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié

2 1 DEC 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les artes réalementaires dans les deux mois